

Il a tout vu

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **45 (1907)**

Heft 26

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-204336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haassenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le médecin de Cuarnens.

DANS le bel ouvrage de M. le docteur J. Morax intitulé *Statistique médicale du Canton de Vaud*, on dit qu'un médecin du nom de Maurice pratiquait à Cuarnens en 1770. Qui était ce Maurice ? Le document transcrit ci-dessous nous l'apprend ; il est extrait des archives de Romainmôtier et porte la date du 4 mars 1797.

Pétition à LL. EE., de Susanne-Françoise, née Guyot, originaire de Cuarnens et domiciliée au dit lieu, veuve du docteur Morisse, médecin praticien en son vivant.

L'humble exposante, âgée d'environ 65 ans, aveugle dès son bas âge et n'ayant toujours eu dès la perte de sa vue qu'une santé faible et chancelante, de sorte que ses proches parents ont dépensé une bonne partie de leurs revenus pour le traitement de ses maladies fréquentes et tâcher de la guérir.

En 1762, elle se maria au sus dit docteur Morisse, médecin, Français d'origine, lequel pour pouvoir exercer son art dans le pays se fit naturaliser et acheta la petite bourgeoisie de Bursinel près de Rolle, par le conseil du noble seigneur du lieu, Monsieur de Sacconay, dont il avait l'honneur d'être connu et protégé.

Après avoir pratiqué nombre d'années son art à Lausanne et ailleurs, il fut appelé à Cuarnens pour traiter le seigneur de Cuarnens dans sa maladie ; il eut l'occasion de connaître l'humble exposante et de la traiter ; il l'épousa et finit avec elle le reste de sa carrière à Cuarnens dans la plus étroite union. Il a fait même beaucoup de frais et de dépenses pour procurer quelque soulagement à la santé de sa femme et n'a rien épargné pour lui procurer une entière guérison.

Comme il jouissait de quelques rentes à fonds perdu provenant des épargnes faites dans le pays en pratiquant la médecine et que sa femme de son côté possédait quelques petits fonds de terre, les deux conjoints pouvaient vivre avec quelque douceur en usant d'économie, sans avoir besoin de secours étrangers ; et même le dit docteur Morisse pendant tout le temps qu'il a demeuré à Cuarnens jusqu'à sa mort, a traité gratuitement les malades pauvres, leur fournissant gratis des remèdes qu'il composait ou faisait venir des apothicaireries de villes.

Mais les susdites rentes ayant cessé à sa mort arrivée en 1785, à l'âge de 84 ans, l'humble exposante s'est vue réduite pour pouvoir vivre à la nécessité de vendre peu à peu les petits fonds de terre qui lui restaient à elle et d'en mettre les capitaux à fonds perdu, ce qui lui fait un revenu annuel d'environ 18 louis d'or avec lequel elle est obligée d'entretenir et de payer une servante pour la soigner, ne pouvant s'en passer à cause de son infirmité et de ses fréquentes maladies, de s'entretenir elle-même aussi chétivement qu'elle le peut, ayant même employé les années passées, où toutes les denrées de première nécessité étaient excessivement chères, un petit capital de quelques cents florins qu'elle avait mis en réserve pour le besoin, soit pour son entretien, soit pour payer le médecin qui l'a

traitée dans ses fréquentes maladies et enfin pour payer son habitation et son fofage à Cuarnens, quoiqu'on la traite à cet égard favorablement en n'exigeant d'elle qu'une partie de ce que l'on fait payer à d'autres habitants.

Et comme l'humble suppliante qui est actuellement bourgeoise de Bursinel par son mariage, n'oserait importuner cette commune, qui n'est pas riche, pour lui aider dans sa triste situation, elle a plutôt cru devoir recourir à la charité reconnue de son souverain pour cet objet.

Pleinement persuadée de la bonté de Vos Excellences, l'humble suppliante ne cessera pendant tout le reste de sa vie d'adresser les vœux les plus fervents à l'Etre suprême pour l'affermissement et la constante postérité de l'Etat et pour celle des Illustres et souverains Seigneurs qui le gouvernent avec autant de sagesse.

*

En attestant la vérité du contenu de cette requête, j'ajoute que l'humble suppliante pendant mon ministère à Cuarnens s'est toujours rendue recommandable par sa piété et ses mœurs douces et honnêtes, de même que pour sa fidélité envers son auguste souverain, ce qui me fait prendre la respectueuse liberté de la recommander à la haute protection et à la bienfaisance de Vos Excellences.

DÉTRAZ, pasteur.

Leurs Excellences allouèrent à la veuve du médecin de Cuarnens un secours de 100 florins, plus deux sacs de méteil.

Bébé.

Bébé est un mignon lutin,
Trésor charmant — garçon ou fille —
Qui, dans le sein de la famille,
Fait son entrée, un beau matin.
Bébé est un mignon lutin...

Bébé est un rêve d'azur,
Rêve d'azur mêlé de rose,
Qui déride le plus morose
D'un sourire de son cœur pur.
Bébé est un rêve d'azur...

Bébé est un petit joujou
Vivant, pour personnes adultes...
Il est l'objet de bien des cultes,
Diablotin, trésor ou bijou,
Bébé est un petit joujou...

Bébé est un gentil démon
Descendu du ciel pour nous plaire.
Il est tout joie ! — ou tout colère !
Puis... s'endort... dans une chanson.
Bébé est un gentil démon...

Bébé est un petit oiseau
Qui dort dans sa berceuse.
Il est doux comme une fauvette,
Il est frêle comme un roseau...
Bébé est un petit oiseau...

Louis MASSARD.

Affaires d'amour.

Lorsqu'une femme vous écrit :
« Je ne sais pas si je vous aimerai. — Je ne vous aime pas. — Il ne dépend que de vous d'être aimé ; etc., etc. » ;

soyez sûr que vous êtes déjà aimé.

Quand elle vous écrit :

« Je vous aime toujours. — Je ne pense qu'à vous, etc. » ;

ça commence à s'en aller.

Et quand elle vous dit :

« Je vous embrasse comme je vous aime. — A vous pour la vie. — A toi jusqu'à la mort, etc. » ;

le sentiment se traduisant en formules, croyez seulement que vous n'êtes plus aimé.

A vingt ans, les femmes considèrent l'amour comme un mal qui fait plaisir jusqu'au moment où elles sont obligées d'avouer que c'est un plaisir qui fait mal.

Il a tout vu. — Un brave homme de ... — un village tout près d'ici — revenait de Paris où il avait passé une huitaine de jours. A l'entendre, il avait tout vu.

— Vous avez vu la colonne de Juillet ?

— La colonne de Juillet ? ... Oui, certes.

— La colonne Vendôme ?

— ... Vendôme ? ... Oui, oui, oui, j'y suis même monté.

— La colonne vertébrale ?

— Verté... Ah ! mais oui ; c'est celle qui est là-bas tout au bout de Paris, n'est-ce pas ?

Préjugés.

Un jour le bruit se répandit dans la petite ville vaudoise que MM. Perrin frères se retireraient et laisseraient leur commerce de grains entre les mains d'un jeune négociant français. Grand fut l'émoi : on était habitué à voir Monsieur Marc surveillant les ouvriers à la Grenette et Monsieur Auguste au bureau, tous deux vêtus de noir, l'air austère, et ayant cependant toujours une politesse aimable pour les clients.

C'est pour une ville de 5000 habitants, dans la contrée vaudoise, un événement que celui-ci. On en parla d'avance, puis le fait accompli, on contempla avec hostilité le nouveau maître des magasins de la rue du Centre. On lui en voulait à lui, un étranger, un Juif — on s'en rendit bientôt compte — d'usurper une place considérée dans le pays. Les neveux des MM. Perrin aspiraient à cette situation, mais les deux vieux voyaient clair et ils n'auraient pour rien au monde confié le commerce qui leur avait tant coûté à établir à des incapables. Or quoique hommes d'esprit, excellents danseurs et amuseurs de société, les jeunes Martin, fils d'une sœur des propriétaires du magasin de grains, ne montraient pas les moindres dispositions marchandes.